

## REGLEMENT DU JEU A 3 c 3 sur 1 panier

Championnat amical du district  
Berre-Ouest

- Article 1 : les équipes jouent en auto-arbitrage.

- Article 2 : pour désigner l'équipe qui possède la balle en début de partie, une équipe prend la responsabilité d'effectuer un lancer-franc. Si le panier est marqué, c'est à elle que revient le droit d'engager, sinon c'est à l'équipe adverse.

- Article 3 : la mise en jeu s'effectue à partir du rond central par une passe à un partenaire situé dans la zone des 3 points, sur laquelle aucun défenseur n'a le droit d'intervenir.

- Article 4 : si l'équipe en possession de la balle inscrit un panier, elle conserve le ballon, et engage à nouveau comme indiqué à l'article 3.

- Article 5 : si l'équipe en possession de la balle rate son tir, et réussit à récupérer la balle au rebond, l'action de jeu se poursuit.

- Article 6 : si l'équipe en possession de la balle rate son tir, et que le ballon est récupéré par les défenseurs, l'action s'arrête (« le ballon est mort » ).  
Les 3 défenseurs sortent de la zone des 2 points pour devenir attaquants, et sans passer par le rond central, ils effectuent directement la mise en jeu par une passe à un partenaire au delà de la ligne des 3 points sur laquelle les défenseurs n'ont pas le droit d'intervenir, et à partir de cet instant le jeu reprend.

- Article 7 : si l'équipe en défense intercepte la balle en dehors d'une phase de tir, elle devient immédiatement attaquante sans interruption du jeu, et peut poursuivre l'action sans effectuer de remplacement ou de passe.

- Article 8 : toutes les règles fondamentales du basket (marché, reprise de dribble, touches, contacts, 3 secondes à l'intérieur de la raquette, etc...) doivent être respectées ; et si une faute est signalée, la remise en jeu s'effectue :

- si le ballon reste en possession des attaquants, sur le côté comme en jeu traditionnel ( ou par lancer-franc s'il s'agit d'un contact sur une phase de tir)
- si le ballon revient aux défenseurs, comme indiqué à l'article 6.